

La CNBA exerce son droit de réponse au journal néerlandais De Scheepvaartkrant

Suite à la parution de l'article intitulé "La France met en garde les organisations de la batellerie", dans le journal néerlandais De Scheepvaartkrant le 19 décembre 2012, la CNBA a exercé son droit de réponse.

Vous trouverez ci-dessous l'article précité mis en cause ainsi que le droit de réponse envoyé au journal De Scheepvaartkrant :

- Pour visualiser l'article "La France met en garde les organisations de la batellerie", [cliquez ici](#).
- Pour visualiser le droit de réponse de la CNBA envoyé au journal De Scheepvaartkrant : [cliquez ici](#) pour la version française, [cliquez ici](#) pour la version anglaise.